

## Communiqué de presse

### **BRUGEL APPROUVE LES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR LA PÉRIODE 2025-2029**

**04/12/2024 - BRUGEL, l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau, a approuvé les nouvelles propositions tarifaires de Sibelga. Les nouveaux tarifs (disponibles sur [brugel.brussels](https://brugel.brussels)) seront d'application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Ces nouveaux tarifs, conformes aux méthodologies tarifaires approuvées préalablement par BRUGEL, résultent d'un processus rigoureux marqué par de nombreux échanges et une concertation étroite avec le gestionnaire du réseau de distribution.

*« Ces tarifs reflètent une approche équilibrée entre la maîtrise des coûts pour les ménages bruxellois, le soutien à la transition énergétique et l'incitation à une gestion efficiente des réseaux »,* précise Kevin Welch, Président de BRUGEL.

#### **DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR UNE ÉNERGIE ACCESSIBLE**

La proposition tarifaire de Sibelga repose sur la méthodologie tarifaire 2025-2029. Pour rappel cette méthodologie<sup>1</sup> prévoyait un certain nombre de changements majeurs visant à répondre aux trois objectifs déterminés par BRUGEL, à savoir : faciliter les investissements dans les réseaux, rémunérer raisonnablement le GRD et être plus incitatif à la maîtrise et à l'efficacité des coûts.

Le budget tarifaire électricité permet de financer, en plus des investissements usuels, des investissements liés à la transition énergétique. Cela inclut le déploiement des compteurs intelligents en Région bruxelloise, le renforcement du réseau pour intégrer les nouveaux usages et la mise en œuvre de projets liés à la décarbonation, tels que le *smart grid* ou le partage d'énergie.

En gaz, le budget intègre des mesures pour accompagner la sortie progressive du gaz fossile, telles que l'amortissement accéléré de certains actifs et la non-activation des surcharges. Cette approche vise à préparer le réseau à une réduction progressive de son utilisation tout en minimisant les impacts financiers pour les consommateurs.

#### **UN BUDGET POUR PRÉPARER L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉGION**

Le budget de distribution pour l'électricité en 2025 est de 273,9 millions d'euros (OSP<sup>2</sup> incluses), soit une augmentation de 15 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique notamment par l'ajustement pour rattraper l'inflation non compensée durant la période précédente et qui a atteint près de 20 %. Ce budget évoluera ensuite de 4,9 % en 2026 et de 3,8 % en 2027. Notons par ailleurs qu'environ 17 % de l'enveloppe totale de 2025 sera consacrée aux obligations de service public, nécessaires pour soutenir les politiques environnementales et sociales, ainsi que l'éclairage public en Région bruxelloise.

Pour le gaz, le budget de 2025 s'élève à 112,1 millions d'euros (OSP incluses), enregistrant une augmentation plus modérée de 2,6 % par rapport à 2024, c'est-à-dire moins que l'inflation. Les ajustements prévus pour les années suivantes seront, quant à eux, limités à 1,4 % par an.

---

<sup>1</sup> Retrouvez la note synthétique reprenant les grands principes de la méthodologie tarifaire sur [notre site Internet](#).

<sup>2</sup> Obligations de service public.

## LIMITER L'IMPACT POUR LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Pour limiter l'impact des ajustements tarifaires, BRUGEL a mobilisé des soldes tarifaires issus des écarts historiques sur les coûts et sur les recettes. Cette mesure permet d'éviter des hausses brusques et d'assurer une transition progressive entre deux périodes tarifaires.

En parallèle, BRUGEL a exercé une pression sur les coûts ordinaires et certains projets proposés par Sibelga, veillant ainsi à contenir les dépenses et à atténuer davantage l'augmentation des tarifs.

## IMPACT MESURÉ SUR LA FACTURE DES MÉNAGES BRUXELLOIS

Pour rappel, la partie « distribution » représente environ un tiers de la facture d'électricité et un cinquième de la facture gaz d'un client résidentiel bruxellois. Cette partie de la facture est donc globalement fixée pour les cinq prochaines années<sup>3</sup>.

Un ménage bruxellois moyen consommant 2.104 kWh d'électricité par an verra **sa facture de distribution augmenter de 26,58 € TVAC en 2025**, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2024. Cette facture évoluera ensuite de 5,1 % en 2026 et de 4,3 % en 2027.

Au-delà de l'augmentation des tarifs de distribution contrôlés et validés par BRUGEL, il convient de souligner l'augmentation des tarifs de transport 2025, validés par le régulateur fédéral. Cette hausse de plus de 60 % impactera un client bruxellois moyen à hauteur de 17,70 € TVAC par an.

Pour le gaz, un ménage consommant 12.000 kWh par an verra **une augmentation de 23 € TVAC en 2025**, soit 12,70% de plus qu'en 2024. Les hausses annuelles resteront ensuite limitées à 1,8 % pour les années suivantes.

En combinant les deux fluides, le client moyen<sup>4</sup> verra **les frais de distribution et de transport augmenter d'environ 67 € TVAC entre 2024 et 2025, soit 5,60 € / mois**.

Pour les utilisateurs moyenne tension (MT), les hausses tarifaires sont plus accentuées. Ainsi le client MT moyen verra sa composante distribution augmenter de 14,60 % en 2025.

## DES TARIFS ÉQUITABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

BRUGEL a également validé l'ensemble des tarifs pour les prestations techniques ou administratives, telles que l'ouverture d'un compteur ou les travaux de raccordement. De nombreux tarifs non périodiques ont évolué sur base des nouvelles dispositions prescrites dans les règlements techniques.

Parmi les évolutions apportées, un tarif spécifique a été introduit pour le renforcement des points de raccordement de plus de 9,2 kVA, comme demandé par BRUGEL. Ce tarif vise, d'une part, à conscientiser les utilisateurs du réseau sur le dimensionnement optimal de leur raccordement en fonction de leurs usages et, d'autre part, à financer de manière plus équitable le développement du réseau basse tension.

---

<sup>3</sup> Excepté les éventuelles révisions en cours de périodes liées à l'affectation des soldes de l'année antérieure, le financement de certains projets spécifiques reposant sur une analyse coût-bénéfice ou encore les modifications des missions de service public.

<sup>4</sup> Client de référence avec consommation de 2.104 kWh en électricité et 12.000 kWh en gaz.

### ***A propos de BRUGEL***

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable. [www.brugel.brussels](http://www.brugel.brussels)

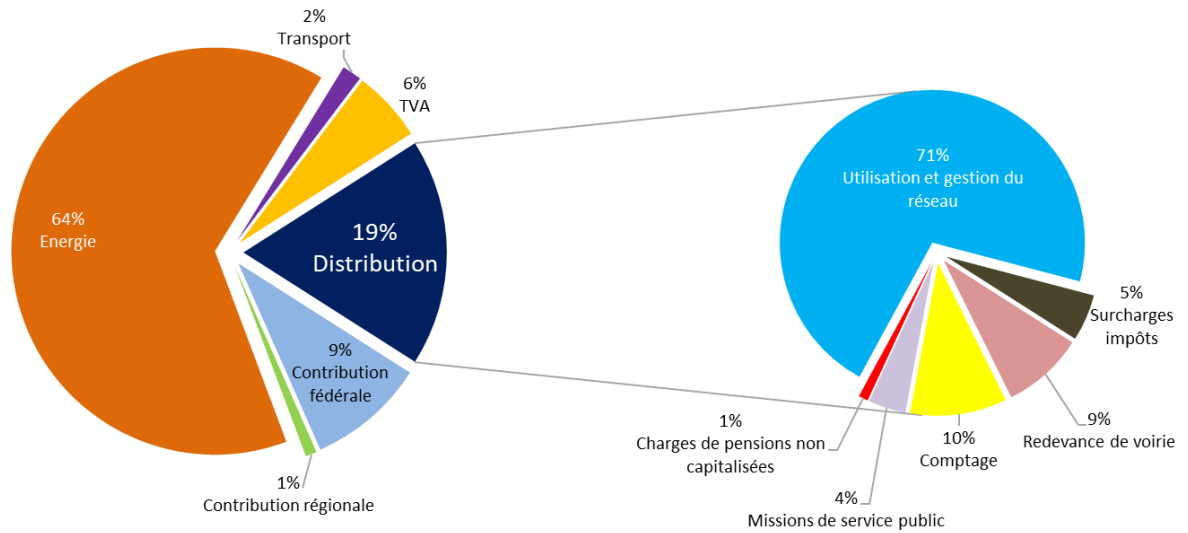
### **Contacts Presse**

<b>BRUGEL</b> Pascal Misselyn Directeur <a href="mailto:pmisselyn@brugel.brussels">pmisselyn@brugel.brussels</a> T : 02/563.02.02 - GSM : 0473/17.15.96	<b>BRUGEL</b> Adeline Moerenhout Chargée de communication <a href="mailto:amoerenhout@brugel.brussels">amoerenhout@brugel.brussels</a> T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64
---	---

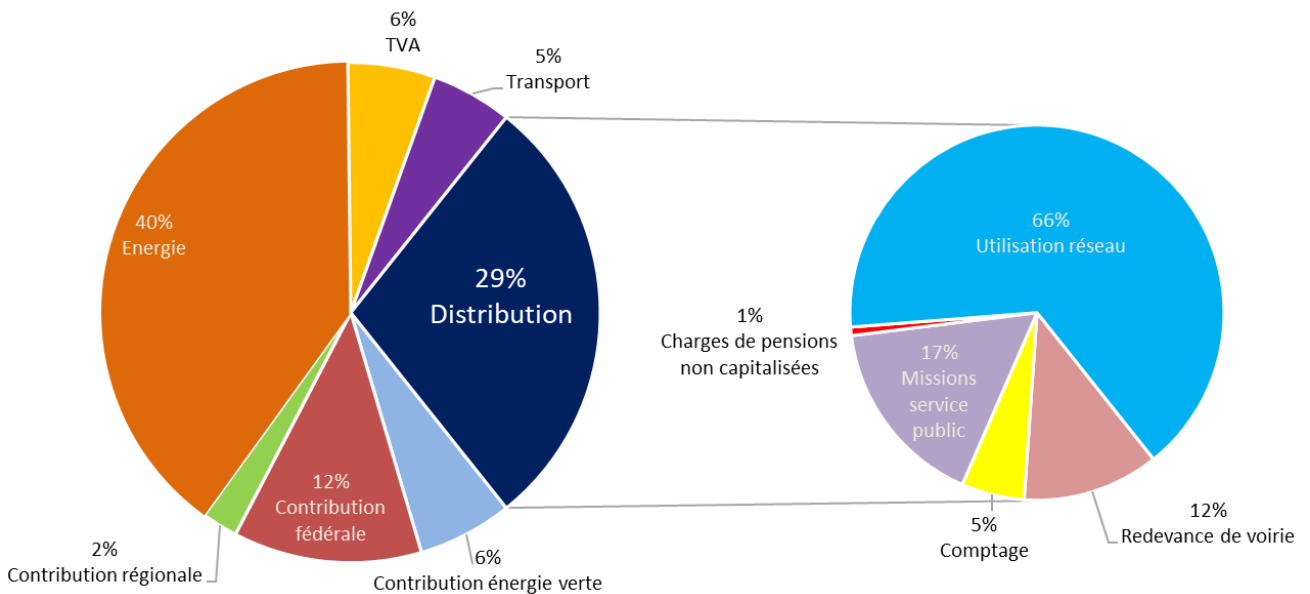
# Annexes

La facture d'énergie est divisée en plusieurs composantes : l'énergie, le transport, la distribution, les différentes taxes additionnelles ainsi que la TVA. Les tarifs approuvés par BRUGEL portent uniquement sur la composante distribution.

## 1. Décomposition de la facture globale d'un ménage bruxellois moyen GAZ<sup>5</sup>



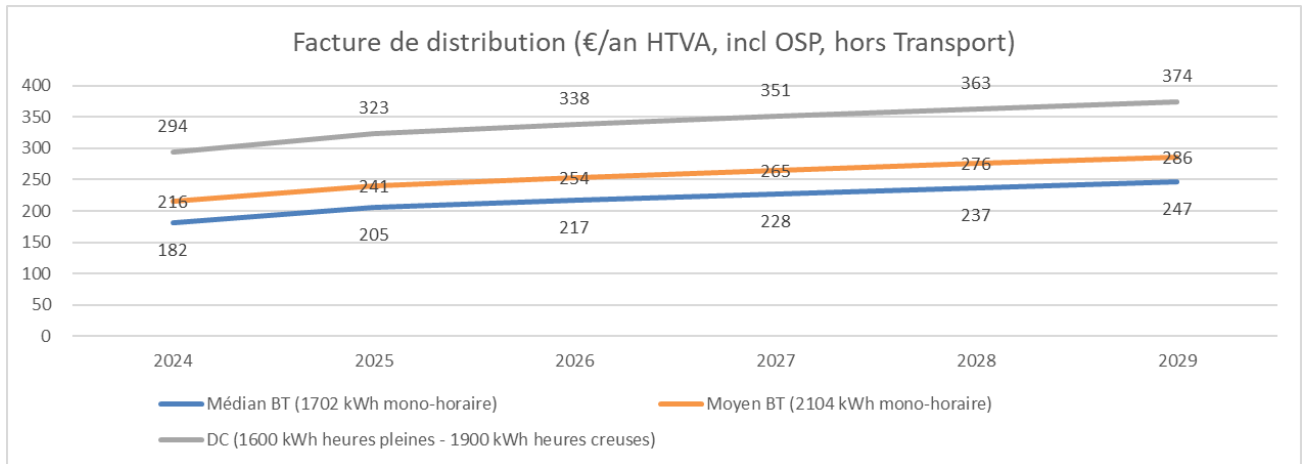
## 2. Décomposition de la facture globale d'un ménage bruxellois moyen ELECTRICITE



<sup>5</sup> Le tarif lié à l'utilisation du réseau intègre également le financement de la rémunération des capitaux investis et qui est redistribué aux actionnaires. La marge équitable représente environ 17% du coût total de l'utilisation du réseau pour l'électricité et 19% pour le gaz.

### 3. Evolution de la composante distribution pour un client bruxellois

#### 3.1 Electricité



#### 3.2 Gaz

